



HAL
open science

La représentation du discours autre dans des signalements d'enfants en danger : une parole interprétée ?

Georgeta Cislaru, Frédérique Sitri

► To cite this version:

Georgeta Cislaru, Frédérique Sitri. La représentation du discours autre dans des signalements d'enfants en danger : une parole interprétée ?. La circulation des discours, Editions Nota Bene, pp.57-73, 2009. hal-00519161

HAL Id: hal-00519161

<https://hal.science/hal-00519161>

Submitted on 18 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Georgeta Cislaru

SYLED, Université Paris 3, France

Frédérique Sitri

SYLED, Université Paris 3 et Université Paris 10, France

La représentation du discours autre dans des signalements d'enfants en danger : une parole interprétée ?

Le discours rapporté sera ici envisagé comme pratique sociale dans le sens où nous étudions des écrits produits dans le champ social, afin d'analyser la façon dont la représentation d'une parole singulière participe à la catégorisation juridique et sociale d'une situation, par le jeu des contraintes de langue et des déterminations interdiscursives. Nous exposerons en effet les éléments d'une recherche en cours sur le discours du signalement d'enfant en danger¹. Rappelons que la loi française fait obligation à tout citoyen de "signaler" aux autorités compétentes "les mauvais traitements ou privations infligés à un mineur de 15 ans"². On désignera par "écrit de signalement" à la fois les signalements informant l'autorité compétente d'une situation de danger et les rapports éducatifs élaborés à la demande du juge pour évaluer la réalité du danger ou du "risque de danger" couru par l'enfant (menaces pour santé, sa moralité ou ses conditions d'éducation) et préconisant le cas échéant une mesure éducative. Rédigés par des professionnels du champ social et de l'aide sociale à l'enfance, ces écrits ont comme point commun de produire l'intervention de la sphère sociale dans l'intimité de la famille, en ce sens qu'ils évaluent une situation à l'aune des normes sociales en vigueur en matière de protection de l'enfance et qu'ils visent à provoquer l'intervention de la société dans la vie de la famille en préconisant une enquête sociale, une mesure d'investigation, une mesure d'aide.

Or, comme l'écrit fort justement André Collinot (2005a) "ce que l'on peut savoir d'un état de maltraitance, d'une mise en danger d'un enfant, c'est ce que rapporte l'acteur d'un

¹ Cette recherche mise en place par André Collinot au sein du SYLED-Cediscor regroupe, outre les signataires de l'article, Sylvie Garnier, Stavroula Katsiki, Frédéric Pugnère et Marie Veniard. Le projet a bénéficié d'un soutien financier de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger du 01/01/2006 au 31/06/2007.

² Article 434-3 du Nouveau Code pénal.

signalement, de son écoute d'une parole singulière qu'il reformule selon des normes discursives", et, ajouterions-nous, selon des normes sociales. Ainsi, la substance des écrits que nous étudions, ce sont des paroles : celles de l'enfant et de sa famille, mais aussi celles des éducateurs ou travailleurs sociaux qui gravitent autour d'eux. Paroles recueillies, suscitées, parfois imaginées et dans tous les cas reconfigurées par le travail d'écriture auquel se livre le scripteur, travail contraint par les formes de langue aussi bien que par les normes sociales et le dispositif institutionnel dans lequel sont produits ces textes. Pour montrer les effets de ce travail de (re)configuration, nous analyserons dans un premier temps l'usage de quelques formes de représentation puis, dans un deuxième temps, nous nous focaliserons sur ce que les emplois des verbes de parole révèlent des attentes sociales des scripteurs.

1. Les formes de RDA, entre monstration des mots et brouillage énonciatif

Les écrits de signalement, et tout particulièrement les rapports produits à la demande du Procureur ou du juge des enfants pour évaluer une situation "à risque", sont rédigés sur la base des entretiens que le travailleur social a eus avec l'enfant et sa famille mais aussi des informations qu'il a recueillies auprès des différents intervenants qui ont affaire à un titre ou à un autre avec la famille (éducation nationale, médecins, travailleurs sociaux le cas échéant). Si ces trois ensembles de locuteurs – famille, intervenants et scripteur lui-même dans ses entretiens avec la famille – voient leur parole représentée dans ces textes, nous ne nous intéresserons ici qu'à la représentation du discours de l'enfant et de sa famille : étant donné que c'est l'évaluation de la situation de l'enfant qui constitue l'objet du texte, ces formes sont les plus nombreuses quantitativement et les plus diversifiées³.

1.1. La monstration des mots par le Discours Direct (DD)

Dans l'ensemble des formes représentant le discours de la famille et de l'enfant, l'attention est d'emblée attirée par la présence de segments au discours direct – absents pour les autres catégories de locuteurs. Ce qui caractérise le DD – et en fait d'ailleurs une forme peu "pratique" quand il s'agit de rendre compte d'un entretien un peu long ou d'une série d'entretiens – est, on le sait, son hétérogénéité sémiotique : pour un certain nombre de linguistes que nous suivons ici⁴, le segment au DD est autonome, ce qui veut dire que les mots sont montrés dans leur matérialité signifiante, non traduisibles.

³ Pour plus de commodité, on désignera par L le scripteur et par l celui dont le discours est représenté, ici l'enfant ou sa famille.

⁴ En particulier Jacqueline Authier-Revuz, à la suite de Josette Rey-Debove.

Le DD apparaît ainsi dans des contextes où le respect littéral de la parole revêt une importance particulière, comme la dénégation d'un père maltraitant en (1)⁵

- (1) Monsieur X est venu me voir le soir (sans aucune demande de ma part) pour m'indiquer : "**ce n'est pas moi qui ai fait ça à J**" [signalement fait par une directrice d'école maternelle]

Mais au-delà de cet emploi, on observe que le DD permet d'introduire dans le rapport des "façons de parler" propres au locuteur, qui d'une certaine manière le caractérisent. Ce peut être une maîtrise approximative du français qui manifeste une origine étrangère et/ou un niveau socio-culturel peu favorisé comme en (2) (on sait par ailleurs que le locuteur appartient à la communauté des "gens du voyage") ou des expressions "enfantines" comme en (3) :

- (2) Monsieur DURAND⁶ Jérôme nous dira voir les enfants sur le terrain "**ils mangeons bien, ils dormons ils avons de belles doudounes, des habits chauds...**".
 (3) Elle pourra dire que ce ne serait peut être pas la solution, car cela "**ferait mal**" à son père. "**Et s'il a mal, j'aurai mal et ma sœur aussi**".

Le DD, en montrant un vocabulaire, une tournure, une "manière de dire" propre au locuteur exhibe quelque chose d'une "vérité intime" de l'individu – cette fonction du DD est explicitement revendiquée par les travailleurs sociaux avec qui nous avons eu l'occasion de discuter, y compris dans le caractère subjectif du choix du segment retranscrit au DD.

Mais certaines configurations réduisent l'emploi du DD à cette fonction d'« exhibition » des mots de l'autre ; ainsi en est-il quand le DD est employé en doublon d'une reformulation en DI, comme c'est le cas en (4) ou en (5) :

- (4) Cependant Monsieur DURAND nous dira regretter que ses enfants ne soient pas scolarisés et nous dira avoir souvent dit à Madame VERSELLE qu'elle devait les inscrire à l'école. Il nous expliquera ne savoir ni lire, ni écrire et se sentir en difficulté par rapport à ça "**je sais pas lire. Quand j'ai une lettre je dois voir la dame (Madame LEJEUNE) pour qu'elle me dise ce qui est écrit. Je veux pas que mes enfants soient pareils**".
 (5) les parents de Monsieur étaient alcooliques et selon les dires de Madame, Monsieur était humilié ("**dehors en plein hiver, sous la neige, les pieds nus**").

Dans ce dernier exemple, la position entre parenthèse du DD indique son caractère subordonné et en quelque sorte accessoire par rapport au DI.

Cette configuration qui juxtapose tournure écrite de L, scripteur autorisé, et manière de parler orale de l, objet de l'investigation, attribuée à nos yeux au segment entre guillemets un caractère d'irréductible étrangeté – effet observé dans l'analyse de configurations identiques

⁵ Cet usage est conforme aux règles d'écriture préconisées dans les services et que l'on retrouve par exemple dans les guides du signalement [édités par les académies ou les conseils généraux].

⁶ Tous les noms ont été changés. Les dossiers sur lesquels nous travaillons sont anonymisés. Nous avons conservé l'orthographe et la syntaxe d'origine.

présentes dans des discours caractérisés par une forte asymétrie culturelle et linguistique entre L et l⁷.

Du respect scrupuleux de la littéralité, de l'écoute attentive d'un individu, on passe à l'exhibition d'une parole posée comme radicalement "différente". Effet paradoxal du DD "qui désigne, montre, sans y toucher, le discours qu'il rapporte comme un objet doué d'une existence indépendante" (Authier-Revuz 1978), et effet difficilement audible par les scripteurs.

1.2. DI, suite de DI et "brouillage énonciatif"

Les segments de DD s'inscrivent dans un ensemble où dominant les formes de discours indirect. Cette forme permet à L de résumer, de synthétiser le contenu des entretiens. En outre, par l'homogénéisation syntaxique et énonciative qui la caractérise, la reformulation au DI permet à L de « faire passer » dans ses mots à lui ce qui a été dit par l. Ainsi apparaissent dans des complétives de DI des termes ou des expressions renvoyant au discours psychologique ("difficultés éducatives", "relations conflictuelles") ou juridique ("maltraitant", "violences", "sans crainte pour sa santé psychique") dans lequel s'inscrit le discours professionnel de L, et dont on peut penser qu'ils synthétisent de façon relativement abstraite, le plus souvent sous forme nominale, des séquences narratives ou descriptives :

- (6) Elle nous dira être en réelles **difficultés éducatives** avec Jean. [entretien avec la famille] Monsieur et Madame ont évoqué **leurs difficultés éducatives** avec leur fils et sont parfois démunis face à ces débordements. [même dossier, rubrique "perspectives"]
- (7) elle se plaint d'être enfermée au domicile, parle de **relations conflictuelles** avec sa mère.
- (8) Elle a vécu des périodes d'errance et nous dit avoir eu un père **maltraitant**.
- (9) X révèle des **violences**, notamment commises par sa mère.
- (10) L'enfant, très en souffrance, réclame son placement et n'envisage pas la poursuite de cette cohabitation **sans crainte pour sa santé psychique et son intégrité physique**.

Ainsi le DI est-il un des moyens linguistiques par lesquels L va faire passer dans les catégories qui sont celles de son champ professionnel ce qui a été dit autrement par l et de cette façon caractériser la situation singulière à laquelle il est confronté selon les normes discursives propres au champ de la protection de l'enfance.

A côté du DD et de DI, les textes étudiés comprennent également des formes qui n'explicitent pas, ou moins nettement, la source énonciative du discours représenté.

C'est d'abord le cas des segments guillemetés, présents dans tous les dossiers mais dont la fréquence varie selon le service dans lequel ont été recueillis les éléments du corpus.

⁷ Nous renvoyons entre autres aux remarques d'Alma Bolon (Bolon 1996) sur l'emploi du Discours direct dans les reportages sur les "jeunes de banlieue" ou aux analyses de Brigitte Lagadec sur *la misère du monde* de P. Bourdieu (Lagadec 1996).

L'interprétation en termes d'emprunt, qui fait du segment guillemeté un "îlot" ayant échappé à la reformulation par le DI, est largement appuyée sur le fait que le segment en question se trouve dans la dépendance d'un verbe de parole, avec des effets analogues à ceux décrits pour le DD (souci de littéralité, monstration de mots) :

- (11) Mardi 13 janvier, Madame X, ayant en charge la classe de CE2/CM1 a vu une élève s'effondrer en larmes après avoir cassé son stylo. Celle-ci lui aurait alors dit qu'elle se ferait encore "**taper si son beau-père le voyait**" [Lettre d'un directeur d'école à l'inspectrice]

L'indication contextuelle ne constitue pas cependant une contrainte interprétative. Ainsi en (12) n'est-il pas interdit de considérer que les guillemets marquent une distance du scripteur vis-à-vis d'un mot qu'il emploie, tout en indiquant qu'il ne convient pas tout à fait (*désorganiser une vie* ?) :

- (12) Elle se plaint de la présence au domicile de l'ami de sa mère qui est venu "**désorganiser**" leur vie à tous les deux.

Inversement, des guillemets interprétables comme marquant un emprunt peuvent apparaître en dehors du champ d'un verbe de parole :

- (13) elle a été amenée par les pompiers et ne voulait par repartir des urgences car sa belle-mère "**la battait**".

Le guillemetage ne produit rien d'autre qu'un « arrêt » sur le segment ainsi marqué ; il inscrit dans le discours un "creux interprétatif"⁸ que comble de façon plus ou moins univoque la considération du contexte dans lequel s'inscrit le segment guillemeté, favorisant l'interprétation en termes d'emprunt au discours de l, objet du signalement, ou à des extérieurs discursifs dont se nourrit le texte. Ainsi certains guillemetages peuvent-ils produire une cascade interprétative, comme en (14) où l'on pourrait d'abord interpréter "gens du voyage" comme un mot de "Monsieur", avant de se demander s'il ne s'agit pas plutôt de la reprise marquée d'un terme "politiquement correct" en usage dans la sphère professionnelle et sociale de L.

- (14) Monsieur est originaire des "gens du voyage "

Il est à noter que si l'interprétation en termes d'emprunt est envisageable en (14), c'est que l'information que l'énoncé donne sur "Monsieur" est issue d'un entretien entre le scripteur et

⁸ Selon l'expression de J. Authier-Revuz (1998 : 383).

1. On touche ici à une caractéristique de ces écrits, qui présentent de façon récurrente une configuration particulière dans laquelle des énoncés qui ne sont pas explicitement introduits par un verbe de parole sont interprétés comme une représentation non marquée de paroles prononcées par L1, interprétation guidée par des éléments contextuels : présence d'un DI dans le contexte antérieur ou titre de paragraphe du type "entretien avec Madame X", "Synthèse des entretiens". L'absence de marque explicite pose la question de la prise en charge énonciative : on passe de la description d'un acte de parole (M. X dit que) à la description d'une situation connue par l'intermédiaire des paroles de M. X (elle travaille bien à l'école) – description d'une situation et évaluation de cette situation qui relèvent des tâches demandées au scripteur dans le cadre de son activité professionnelle⁹.

- (15) D'emblée, elle **explique** avoir besoin d'aide pour elle-même et sa sœur. Elle **est très inquiète** pour Sarah qui rencontre des difficultés à l'école et qui fait ce qu'elle veut à la maison. Lydie **pense** que sa sœur ne fait pas ses devoirs, elle ne l'a jamais vu à l'œuvre. Elle **est** souvent dehors, avant et après le dîner. Monsieur BRONZE **ne peut intervenir**, car il **prend** son traitement vers 18h00 et celui-ci ferait effet vers 20h00.

D'une certaine manière on pourrait dire que la représentation des paroles de l'enfant et de sa famille oscille ici entre deux pôles : une monstration de mots par le guillemetage qui ne répond pas seulement ou pas tant, comme le pensent les scripteurs, au respect de la parole dite, mais qui produit un effet "d'étrangeté" : ces mots en quelque sorte épinglés définissent le sujet aux yeux du scripteur. Et d'un autre côté, un régime de reformulation qui passe de façon insensible d'un marquage explicite de la source énonciative par un verbe de DI à une absence de marquage, produisant un "brouillage énonciatif", une hésitation sur la prise en charge des segments ou des énoncés considérés. Dans leur diversité, ces différentes formes concourent au "formatage" social de la parole singulière.

Nous allons examiner dans un deuxième temps comment les verbes de parole peuvent être interprétés comme des indices des attentes sociales des scripteurs.

2. Les verbes de parole : configurations d'attentes sociales et pré-cadrage du discours

Transversaux à différentes formes de représentation du discours autre, ce sont les verbes de parole, que L. de Saussure (à paraître) appelle joliment "préface" du discours représenté, qui ont attiré notre attention¹⁰. En effet, en tant que point d'articulation entre le discours hôte et le discours autre, entre deux niveaux de l'énonciation, les verbes de parole constituent souvent à eux seuls une représentation concentrée non seulement du discours autre qu'ils introduisent

⁹ Cette dimension est développée dans un article à paraître dans *Les Carnets du Cediscor*.

¹⁰ Soulignons, avec J. M. López Muños (1994-1995 : 157) et D. Maingueneau (1999 : 124) l'importance de ces verbes pour la présentation et l'interprétation du discours rapporté.

mais aussi des aspects modaux et axiologiques qui caractérisent les rapports entre locuteur, énonciateur et discours.

2.1. "Dire ou ne pas dire ?" La question se pose !

Dans les dossiers de signalement on observe une sorte de dialectique de l'absence vs présence de la parole de la famille. D'une part, du point de vue de la famille, la parole est, dans le contexte du signalement, l'indice de problèmes, difficultés¹¹, etc. : il n'y a des choses à dire que si cela ne va pas :

- (16) "ça se passait bien, je ne sais pas, qu'est ce que vous voulez que je vous dise"
 (17) Ainsi, notre propos étant selon eux de rechercher "l'anormalité", ils n'ont rien à nous dire.

D'autre part, l'absence de discours est perçue par le travailleur social comme l'indice d'un problème (18), une communication facile signifiant au contraire que le locuteur est bien inscrit dans le cadre social, voire "dans la réalité" (19) :

- (18) Au foyer, au début du placement, Félix était très réservé, **ne disait rien** comme s'il n'avait pas le droit de parler.
 (19) Elle semble bien ancrée dans la réalité et **capable de dire** autant ce qui lui plaît que ce qui ne lui plaît pas [...].

D'emblée, la parole – et donc, par ce biais, le discours – devient un enjeu en soi, à double tranchant et à double valeur.

Dans l'optique de ce conflit dialectique, ce n'est donc pas ce qui est dit, mais ce qui n'est pas dit, qui attire souvent l'attention du travailleur social. Dès lors, si certains sujets pressentis ne sont pas abordés lors de l'entretien avec l'enfant ou les membres de sa famille, cela peut être le signe d'une difficulté, d'un problème, d'une situation à régler.

- (20) Quant à Laurence, elle **ne dira rien** de ce qui se passe chez le père.
 (21) Il **n'en dira pas davantage** et encore moins au sujet du manque de lien avec ses frère et sœurs.

On constate par ailleurs, compte tenu de la formulation détaillée des sujets pressentis (on évoque non pas les liens avec les "frère et sœurs", mais le manque de lien), que c'est moins une information qui est attendue de la part de la personne interrogée – surtout lorsqu'il s'agit de l'enfant – qu'une confirmation ou une représentation personnelle de la situation.

2.2. Le discours de la famille comme réponse à une attente sociale

¹¹ Nous renvoyons au travail de M. Veniard (à paraître 2008) en ce qui concerne l'emploi des mots *difficulté(s)* et *problème(s)* dans les écrits de signalement.

Le discours de la famille est ainsi perçu et conçu inévitablement comme une réponse aux attentes du travailleur social¹². Parmi tous les verbes de parole, c'est le verbe *répondre* qui convient le plus pour représenter l'idée de l'attente sociale. Ce verbe place en position seconde (Rabatel 2005) le discours de la famille, qui n'est plus qu'une réaction aux paroles du travailleur social et qui doit se conformer, dans son contenu, au sujet proposé/imposé par le discours déclencheur.

(22) Lorsque nous lui suggérons d'élargir le temps d'accueil de Muriel à son domicile, il **répond** "qu'il pourrait le faire", mais il ne se précipite pas.

D'autres verbes introducteurs, tels *finir par dire* ou *se contenter de dire*, constituent autant d'indices d'une échoïsation entre le discours de la famille et les attentes sous-jacentes lors de son recueil.

La signification du verbe *finir*, verbe "aspectuel", suggère l'accomplissement et l'aboutissement d'un acte. L'effet d'aboutissement ressort également de la valeur de l'information véhiculée par le discours de la famille aux yeux du travailleur social (et en rapport avec ses hypothèses de travail) – des choses "difficiles à dire", comme le signalent parfois les commentaires sur la façon de dire.

(23) Elsa **finit par dire** qu'elle veut attendre avant de se prononcer sur la viabilité du couple parental.

(24) Elle **finit par** nous **dire**, avec beaucoup d'hésitation, que sa mère était avec eux.

(25) Madame **a fini par** nous **dire**, sur un ton las, que sa fille devenait, pour elle, une enfant difficile à élever.

Le discours qu'on rapporte semble de fait avoir été attendu, préparé tout au long de l'entretien. En effet, les paroles introduites par *fini(t) par dire* viennent toujours clore une séquence de discours rapporté.

L'importance des attentes concernant le contenu du discours autre ressort davantage lorsque la modalisation de *dire* est prise en charge par le verbe *se contenter* :

(26) Madame GRIS n'est pas vraiment en mesure de nous expliquer la teneur de ce travail, **se contentant de dire** que cela ne fonctionnait pas.

(27) Il **est resté mutique** concernant l'attitude ambiguë qu'il a eue avec sa sœur, **se contentant de dire** qu'il ne s'agissait pas de son idée.

Ainsi, malgré la présence du discours de la famille, des qualificatifs et des modalisations minimisent l'intérêt de son contenu (en tout cas, dans l'optique du travail social) – "n'est pas vraiment en mesure de nous expliquer" – et vont jusqu'à la négation de la parole : "est resté mutique".

¹² Attentes qui sont elles-mêmes soumises à des contraintes institutionnelles : en effet, l'évaluation d'une situation et des risques de danger qu'elle présente est non seulement encadrée par le système institutionnel (juge, Conseil général, Service d'investigation et d'orientation éducative) mais également guidée par des attendus en termes de comportements intrafamiliaux et en termes d'organisation thématique des écrits, (pour un développement, voir Cislaru, Katsiki, Pugnère-Saavedra, Sitri et Véniard 2007) qui structurent les observations.

Souvent, la parole attendue n'émerge que parce que la présence du travailleur social a un effet de déblocage¹³ :

- (28) Lors d'une récente rencontre avec les enfants, Elsa **pourra dire** que c'est trop difficile avec son père.
 (29) Félix **pourra dire** que lors des hébergements chez son père, il est difficile d'y vivre au quotidien, du fait des exigences.

Ou bien parce qu'elle est tout simplement "extorquée" :

- (30) Elsa **se trouvera dans l'obligation de nous dire** que sa mère avait mis des photos au mur mais qu'elle les a enlevées.
 (31) Malgré cela, Lydie **ne peut que nous dire** que son père rencontre de grosses difficultés.

L'attente de la parole de la famille et les attentes sociales par rapport à son contenu et à sa forme semblent être si lourdes que le discours rapporté se constitue parfois de choses qui n'ont pas été dites, ou qui ont été dites par quelqu'un d'autre :

- (32) [Madame DIDIER reproche à Monsieur GOUDARD son peu de disponibilité, lorsqu'ils étaient ensemble à Gavrus. Celui-ci s'absentait plusieurs fois par semaine pour pratiquer le football, elle se sentait alors très seule.] Il ne serait pas contre que ses parents s'occupent de Luc le week-end, il pourrait dit-il le voir plus. Il **omet de dire** qu'il passe une grande partie des week-ends à jouer au foot.

La parole recueillie est donc jaugée à la lumière des hypothèses et des attentes du travailleur social.

2.3. La subjectivité de la parole singulière

Des situations et des discours particuliers étant constamment mis en regard avec des attentes sociales et, donc, des normes sociales, se pose alors la question de la place que les écrits de signalement accordent à la subjectivité des paroles singulières. La mise en forme discursive des paroles de la famille peut nous renseigner là-dessus. Ainsi, les structures *dire+Infinitif* ou *se dire+qualificatif*, employées régulièrement dans les écrits de signalement, marquent une prise de distance par rapport au discours de la famille : "[d]ire, suivi de l'infinitif construit directement, a un sens proche de *prétendre* et implique un jugement évaluatif de l'énonciateur qui met en doute la vérité de l'énoncé" (De Gaulmyn 1986 : 315) ; de même, toujours d'après M. De Gaulmyn, il faudrait attacher une valeur dépréciative aux structures du type *se dit+Adj. / SP*.

Or on constate que 32,3% des occurrences¹⁴ de la structure *dire+Infinitif* représentent des émotions et ce qui est ressenti par rapport à la situation, comme on le voit dans les exemples suivants :

¹³ Soulignons la présence du pronom *nous* (exemples 24-25 et 30-31) en fonction de complément mettant en avant le destinataire du discours rapporté.

¹⁴ 20 sur 62 occurrences.

- (33) Elle **dit être "fière"**. "J'ai l'impression qu'ils sont devenus des adultes. [...]"
 (34) Elle **dit être agacée** par ces mêmes "vieilles" questions, qui reviennent sans cesse.
 (35) Elle **dit avoir peur et ressent un certain blocage**. Elle se sent sans arrêt disqualifié par son père et sa belle-mère.

L'émotion et l'avis personnel monopolisent le contenu du discours représenté introduit par la structure *se dire + qualificatif* :

- (36) Le signalement fait suite à un courrier de Monsieur DUCHAMP dans lequel il **se dit inquiet** pour ses enfants quand ils sont chez leur mère.
 (37) Monsieur **se dit anéanti** par les accusations de ses filles. [...] Monsieur **se dit meurtri** par les accusations de ses filles.
 (38) Madame **se dit persuadée** que sa fille n'appréciera pas ce type de structure car "elle est casanière".
 (39) La fillette **se dit plus proche** de son père que de sa mère.

Il s'agit par conséquent de tenir à distance plus particulièrement des dires portant sur les émotions, et donc d'autant plus marqués par la subjectivité¹⁵. La subjectivité s'oppose alors à la vérité même (qui correspond à l'objectivité). Le scripteur cherche d'ailleurs parfois à situer la subjectivité dans le champ de la vérité en commentant aussi bien les dires que la manière de dire :

- (40) [...] elle **ne mentait pas en disant** ne pas ressentir une telle angoisse.
 (41) Monsieur **dira avec une réelle émotion** être très affecté de ne plus avoir son fils en week-end.

La subjectivité étant la marque formelle de la constitution du locuteur en tant que sujet (Benveniste 1966 : 258 et sq.), c'est dès lors la question de la place du sujet qui se pose. Force est de constater que le sujet est tenu à distance.

Plus encore, l'implication d'attentes prédéfinies touche des aspects d'ordre subjectif, tels les sentiments, les émotions, les attitudes, comme l'indique ci-dessous l'emploi de la négation :

- (42) Avec Viviane Monsieur **ne se dit pas en difficulté**.
 (43) Concernant sa scolarité, Lola **ne se dit pas inquiète** de devoir changer de collège, cela semble au contraire lui convenir.

Ainsi, dans ces écrits de signalement, on tente d'appliquer les catégories stabilisées dans le champ social même à la dimension subjective, intime, du cas singulier. Il s'agit là d'un remodelage complet de paroles recueillies et passées par le filtre des attentes et des cadres sociaux : le discours de la famille se dissout dans le discours social.

2.4. Du pré-cadrage du discours représenté aux stéréotypes sociaux

Cette manière d'introduire le discours de la famille semble confirmer que les cas particuliers sont mis en regard avec des stéréotypes communicationnels et comportementaux socialement établis. Par exemple, l'extrait

¹⁵ On notera ici l'usage des guillemets, qui renforcent la prise de distance.

- (44) [...] laissaient apparaître qu'Alice était en conflit de loyauté avec ses parents, **ne s'autorisant pas à dire** qu'elle appréciait la prise en charge dont elle bénéficiait.

met en évidence le rapport effet-cause qui peut être déduit d'un comportement communicationnel potentiel – potentiel car, dans notre cas, il n'y a pas de production de paroles à proprement parler ; en simplifiant, il est possible de représenter ce rapport par l'équivalence *parole auto-censurée de l'enfant = conflit de loyauté avec ses parents*.

Le contenu du discours autre doit pouvoir être situé sur une échelle axiologique afin de déterminer, d'après une grille sociale bien établie, ce qui « va » et ce qui « ne va pas » dans une famille. L'emploi de verbes comme *reconnaître*, *avouer* signale généralement ce qui « ne va pas ». Le verbe *reconnaître* indique une adhésion à la vérité, une acceptation d'une réalité à valeur axiologique plutôt négative. Ici, modalisation (*vrai/faux*) et axiologie (*bon/mauvais*) se rencontrent.

- (45) Elle dit n'avoir jamais parlé à personne de cette angoisse, puis **reconnaît** qu'il lui est arrivé d'être brutale avec l'enfant, quand elle était fatiguée ou énervée [...].
 (46) Monsieur PARMENTIER **a reconnu** que sa femme avait très bien agi en en parlant au service tandis que lui ne voulait à l'origine pas.

Le verbe *avouer*, quant à lui, "évalue axiologiquement [l']objet" (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 111), voire "dévalue l'objet du procès" (De Gaulmyn 1986 : 316-317). De fait, on avoue des torts ou des fautes, quelque chose qu'il vaudrait mieux pouvoir tenir secret, parce que son exhibition contrevient aux bienséances ou risque, en donnant prise sur lui, de nuire au sujet qui avoue (Ducrot 1972 : 134, cité par Kerbrat-Orecchioni 1980 : 111) :

- (47) Questionnée sur ses peurs, elle évoque le fait de sortir seule dans la rue, **avouant** qu'elle tente d'éviter cette situation en se faisant accompagner, se sentant inquiète lorsqu'elle est seule, regardant alors de nombreuses fois derrière elle.
 (48) Madame nous **avouera** parfois lui céder car il peut être un peu harcelant pour arriver à ses fins.
 (49) Didier R. m'**a avoué** le 8 Mai 2005, avoir été chez Amalia C. auparavant à l'improviste à Ville4. Il entendait son fils Michel hurlait [sic]. Quand il a rentré dans la maison, il a vu Michel ligoté aux poignets et aux chevilles avec une ceinture.

Le choix du verbe *avouer* a un effet paradoxal car il signale la reconnaissance implicite, par le travailleur social-scripteur, du fait que la famille se met en danger par rapport à lui lorsqu'elle verbalise certaines choses. Or, le travailleur social est là pour aider la famille... De plus, l'emploi de verbes comme *avouer* ou *confier* instaure des champs relationnels dans lesquels le rôle du travailleur social – qui devient confesseur – dépasse les pré-requis institutionnels.

Tous ces éléments vont dans le même sens et témoignent du transfert du cas particulier dans le cadre social. Ce transfert autorise la circulation de discours inexistantes (exemple 32 ci-dessus, par exemple), et inscrit l'évaluation et l'interprétation dans la représentation même des paroles de la famille.

Le discours autre qui apparaît dans les rapports de signalement est naturellement "pris" entre deux événements, dont il assure le lien : l'événement déclencheur (cf. Collinot 2005b) de l'enquête sociale d'une part, la mesure administrative ou juridique proposée d'autre part. Dans cette optique, la représentation du discours de la famille ne peut qu'avoir une force argumentative, fait reconnu d'ailleurs par plusieurs auteurs (A. Rabatel, D. Vincent et S. Dubois, etc.). La modalisation permet de détacher "l'énoncé rapporté de l'acte narratif pour l'ancrer plus profondément dans l'argumentation" (Vincent & Dubois 1997 : 84) et donc de canaliser la lecture et la prise de décision dans l'optique de la conformité du discours représenté aux attentes sociales : il ne faut pas oublier que la non coopération de la famille lors d'une mesure ou d'une enquête peut à elle seule susciter l'intervention du judiciaire.

* * *

Pris dans l'espace social et discursif du signalement, ce qui est dit ou tu par l'enfant ou sa famille devient signe : signe de difficulté, de problème, de dysfonctionnement, de maltraitance. Il est rapporté à d'autres discours, qui configurent des normes et des attentes sociales, et il est constitué en donnée sociale en rupture avec l'espace privé de la famille. Il appartient désormais au circuit institutionnel du signalement et c'est dans ce cadre qu'il acquiert une nouvelle valeur argumentative, souvent opposée à la charge argumentative qu'a pu lui donner la famille.

Références bibliographiques

- Authier-Revuz, J., 1998, "Le guillemet, un signe de "langue écrite" à part entière", in J.M.Defays, L.Rosier, F.Tilkin (éds), *A qui appartient la ponctuation?*, Bruxelles, Éditions Duculot, coll. Champs Linguistiques, p. 373-388.
- Authier-Revuz, J., 2001, *Le discours rapporté*, in R. Thomassone (dir.), *Une Langue : le français*, Paris, Hachette, coll. Grands Repères culturels, p. 192-201.
- Benveniste, E., 1966, *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard.
- Bolon, A., 1996, *Effets de référentialité et logique identitaire (français-non français). Analyse discursivo-énonciative*, thèse pour le Docotrat, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris 3.
- Cislaru, G., Katsiki, S., Pugnière-Saavedra, F., Sitri, F., Veniard, M., 2007, "Quelle continuité entre l'analyse de discours et la formation professionnelle ? Le cas des écrits de signalement d'enfant en danger", *Le Français dans le monde. Recherches et Applications* 42 (coord. F. Mourlhon-Dallies), p. 100-112.
- Collinot, A., 2005a, "Le discours attendu : le signalement d'enfant en danger", *Les Cahiers du CIEN*, novembre 2005.
- Collinot, A., 2005b, "Le signalement d'enfant en danger. Une problématique de l'événement", *Linx* 52, p. 63-72.

- De Gaulmyn, M.-M., 1986, "Sur les verbes de parole. *Dire, demander, proposer*", in M. Le Guern & S. Rémi-Giraud (éd.), *Sur le verbe*, Lyon, PUL, p. 307-357.
- Ducrot, O., 1972, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
- Kerbrat-Orecchioni, C., 1980, *L'énonciation ; de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- Lagadec, B., 1996, "Dialogisme interdiscursif et interlocutif dans *La misère du monde* de Pierre Bourdieu", *Cahiers du français contemporain*, vol. 3, p. 133-149.
- López Muñoz, J. M., 1994-1995, "Pour une typologie des verbes introducteurs de discours indirect", *Estudios de lengua y literatura francesas* 8-9, p. 149-167.
- Maignueneau, D., 1999, *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.
- Rabatel, A., 2005, "La construction inférentielle des valeurs", *Cahiers de Narratologie* 12 (« Récit et éthique »). Consultable à l'adresse : <http://134.59.6.81/cnarra/document.html?id=29>
- Rey-Debove, J., 1978, *Le métalangage*, Paris, Le Robert.
- Rousseau, P., 1992, "Le passage à l'écriture. Les enjeux du "rapport éducatif" adressé à un juge pour enfants", *Etudes de communications* 13, *Pratiques d'écritures et champs professionnels*, p. 13-37.
- Saussure (de), L. (à paraître), "Implicatures et métareprésentations en contexte de presse écrite", in M.-J. Béguelin, M. Bonhomme & G. Lugin, *Intertextualité et interdiscours dans les médias*, TRANEL numéro spécial 2006.
- Veniard, M., à paraître 2008, " Ecrire « ce qui ne va pas » dans le champ de l'enfance en danger : les mots *problème(s)* et *difficulté(s)*", *Les Carnets du Cediscor* 10, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- Vincent, D., Dubois, S., 1997, *Le discours rapporté au quotidien*, Québec, Nuit Blanche éditeur.